AR Prefecture
082-218201317-20261012-2026_76-DE
Reçu le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026

N° 2026 – 76

République Française

Département
Tarn-et-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT - DE - QUERCY

Séance du 12 octobre 2026

Date de convocation
7 octobre 2026

Date d'affichage
7 octobre 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	18
Procurations :	01
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six et le douze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MACCARINI, Maire.

Présents : MM. Gilles MACCARINI, Eric LONGUEVILLE, Mme Laure, BERROCAL, M. Stéphane FAU, Mme Sylvie ROUCHY, M. Denis TAISANT, MM. Jean-François CADERAS, Serge LAYMOND, Joël MOURIAU, Mme Lydia DEFOSSE, M. Patrick FOURNIOLS, Mmes Laurence QUERCY, Céline COSME, Amélie GRANDMONTAGNE, Anaïs COUJEAN, Clémence ARHUIS, Christine DOUMENG, M. Erick LEBRUN.

Absent excusé : M. Gérard MOUNIE.

M. Gérard MOUNIE a donné procuration à M. Erick LEBRUN.

Mme Laure BERROCAL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution de lots sur le Lotissement communal de la Barrière.

Suite au tirage au sort en Mairie le 30 septembre 2026 par M° HERVOUET, Huissier de justice, pour l'attribution du lot n° 2, section BH n° 167, ayant 3 candidatures, ce lot peut être attribué à M. SAMBOU Patrice, tiré au sort en 1ère position.
Puis le lot n° 3, section BH n° 168 peut être attribué à M. DUCROUX Christophe et le lot n° 4, section BH n° 169, à M. LACAZE Boris, sur leurs souhaits.

M. le Maire propose de leur attribuer ces lots aux conditions déjà votées par le Conseil municipal, à savoir :

- Lot n° 2 au prix de 33 390 € TTC : M. SAMBOU Patrice
- Lot n° 3 au prix de 34 818 € TTC : M. DUCROUX Christophe
- Lot n° 4 au prix de 30 366 € TTC : M. LACAZE Boris
- Fournir l'attestation de garantie d'une banque dans le délai d'un mois.
- Absence de conditions suspensives sur l'obtention d'un permis de construire pour la signature de l'acte (permis d'aménager obtenu le 27 janvier 2024).
- Frais de notaire à charge de l'acquéreur.

Après discussion, M. le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

. . . / . . .

Mise en ligne le : 15/10/2026 14:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/82848

AR Prefecture
082-218201317-20261012-2026_76-DE
Reçu le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026

Valide les attributions des lots 2, 3 et 4 à MM. SAMBOU, DUCROUX et LACAZE aux conditions susmentionnées.

Les actes notariés seront signés chez M° LESSOULT, Notaire à Montpezat-de-Quercy.

Autorise Monsieur le Maire à signer les promesses de ventes et les actes notariés correspondants ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et publié à Montpezat-de-Quercy, le 13 octobre 2026.

Le Maire, La Secrétaire de séance,

Gilles MACCARINI. Laure BERROCAL.

Mise en ligne le : 15/10/2026 14:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/82848